Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240712-D2024-126-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2024
Notification : 12/07/2024

DÉCISION
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU POSTE DE REFOULEMENT PRINCIPAL À MAILLEBOIS

7.5 - Subventions

GS/DI/JC/AP/MLB/LAG
N°D2024-126

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *l'approbation du programme « Eau et Climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie par le comité de bassin Seine-Normandie le 9 octobre 2018, et sa révision par le comité de bassin approuvée par le conseil d'administration du 16 novembre 2021,*
Vu *le 5° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter les plans de financements et solliciter l'attribution des demandes de subventions de fonctionnement ou d'équipement ayant fait l'objet de contractualisations ou qui financent des actions spécifiques ayant pour objet des actions prédéfinies ne nécessitant pas d'arbitrage spécifique (exemples : aides financières AESN (assainissement/eau), DRAC (équipement culturel)…),*
Vu *la décision du Président n°D2023-168 du 09 octobre 2023 portant demande de subvention pour la phase « études » relative aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, de construction d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Blévy,*
Vu *la décision du Président n°D2023-129 du 18 juillet 2023 portant attribution du marché n°2023/28 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, de construction d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Blévy avec la création de réseaux associés à la société BFIE pour un montant global et forfaitaire pour partie provisoire de 172 990 € HT,*
Vu *la décision du Président n°D2024-108 du 18 juin 2024 portant attribution du marché n°2024/33 relatif aux travaux de reconstruction du poste de refoulement principal de Maillebois à la société HABERT ENTREPRISE pour un montant global et forfaitaire de 147 496€ HT,*

Considérant que le schéma directeur d'assainissement de la commune de Maillebois en 2020 a mis en évidence la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, de construction d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Blévy avec la création de réseaux associés, et que la priorité en termes de travaux porte sur la reconstruction du poste de refoulement principal de Maillebois,
Considérant que la société BFIE a été retenue par la Communauté d'agglomération pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, de construction d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Blévy avec la création de réseaux associés,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240712-D2024-126-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2024
Notification : 12/07/2024

Considérant que la société HABERT ENTREPRISE a été retenue par la Communauté d'agglomération pour assurer les travaux prioritaires de reconstruction du poste de refoulement principal de Maillebois,
Considérant qu'une subvention a déjà été octroyée pour la phase « étude » de ces travaux,
Considérant que des subventions pour la réalisation des travaux prioritaires de reconstruction du poste de refoulement principal peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) dans le cadre des comptes de programme 1212 (réhabilitation des réseaux et des ouvrages associés) du XIème programme,
Considérant que la subvention s'élève à 40% du montant des travaux,
Considérant qu'en contrepartie de l'octroi de la subvention, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour cette opération,
Considérant que le plan de financement est le suivant,

Projet : **Création de réseau assainissement**	**Montant (€ HT)**	**Financeurs**	**Montant (€ HT)**	**%**
MOE phase EXE (VISA, DET, AOR) *BFIE*	4 085 €	Subvention AESN	64 662 €	40
CSPS *PROJECTIO*	1 375 €			
TRAVAUX *HABERT*	147 496 €			
Frais d'appel d'offre	1 000 €	Autofinancement	96 992 €	
Montant d'opération	153 956 €			
Divers et imprévus (5 %)	7 698 €			
TOTAL	161 654 €	TOTAL	161 654 €	100

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement détaillé ci-dessus.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) d'un montant de 64 662 € pour les travaux de reconstruction du poste de refoulement principal de Maillebois dans le cadre du XIème programme.

ARTICLE 3 : DE DIRE qu'en contrepartie, la Communauté d'agglomération s'engage à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour cette opération.

ARTICLE 4 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240712-D2024-126-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2024
Notification : 12/07/2024

ARTICLE 6 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 12.07.2024

Le Président,

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 12.07.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240712-D2024-126-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2024
Notification : 12/07/2024